



En boite de nuit hier soir, tout le monde fumait ! Quelles sont les actions possibles à mener ?

Rubrique : questions-réponses - Date : vendredi 3 janvier 2014

Bonjour,

Nous sommes allés dans une boite hier soir et quelle mauvaise surprise de voir qu'à l'intérieur tous le monde fumait. Cela sentait la clope à plein nez. Pour moi qui suis enceinte de 4mois,c'était pas le top. J'aimerais dénoncer cette boite mais comment faire ? Une lettre anonyme à la gendarmerie ????

Merci

Réponse :

Si vous voulez qu'une action soit menée de manière concrète pour faire cesser cette infraction à la loi Evin dans ce type d'établissement, vous pouvez [déposer une plainte](#) au commissariat ou à la gendarmerie dont il dépend et dans le cas ou cette plainte ne serait pas suivie d'effets, déposer une plainte plus officielle auprès du procureur de la République.

Mais il est tout aussi nécessaire de suggérer aux personnes qui vous accompagnaient d'en faire autant.

DNF peut, à l'aide de plusieurs témoignages officiels, effectuer ces démarches en votre nom, ce qui est assez simple, ou à votre place, ce qui implique une procédure plus complexe et plus longue.

[L'adhésion](#) en grand nombre à l'association est le moyen le plus sûr de voir disparaître ces contournements de la loi.